



**Syndicat Général Agroalimentaire CFDT
De Saône et Loire**

L'ouverture d'un Center Parc sur la commune du Rousset donne lieu à beaucoup de débats en ce moment, notamment ceux engagés dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public.

Etant donné l'impact, en termes de développement, que représente, potentiellement, cette implantation, le Syndicat Général Agroalimentaire CFDT de Saône et Loire a décidé d'apporter sa contribution.

Même si le tourisme « sous bulle » n'est pas forcément le mode de loisirs que nous recherchons particulièrement, le concept fonctionne (quatre Center Parcs implantés en France dont certains depuis plus de 20 ans).

La création de 300 emplois directs sur le site, lorsque celui-ci sera opérationnel, auxquels il faut ajouter les emplois induits (estimés à 400) localement par cette nouvelle activité, ne peut pas laisser indifférent. N'oublions pas, également, qu'un emploi, ou deux emplois, permettent à une famille de vivre et s'insérer à proximité du lieu de travail.

Il faut néanmoins que ces emplois soient réellement pérennes et que les temps partiels (40% du total d'emplois) soient organisés au mieux, notamment pour la prise en compte des déplacements, pour ne pas installer une forme de précarité insupportable.

L'existence d'un programme de formation professionnelle aux métiers nécessaires à Center Parc est une chance d'insertion dans l'emploi, particulièrement pour des personnes peu qualifiées. Nous souhaiterions d'ailleurs connaître plus en détails l'ensemble des dispositifs mis en œuvre pour ce programme de formation.

L'agriculture (et l'emploi en agriculture qui est un des champs d'action du SGA-CFDT 71) pourra, sur la vente de produits locaux, également profiter de l'effet d'attraction du projet. Et ceci toute l'année puisque le site sera ouvert en permanence.

Dans la mesure où l'implantation du Center Parc respecte effectivement les règles environnementales, le Syndicat Général Agroalimentaire CFDT de Saône et Loire déclare y être favorable.